

2026



Syndicat

cftc

PREMIER SYNDICAT DE SERVICES

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Quoi faire avant, pendant et après un déplacement ?

Rejoignez nous
sur Citadel :



Inscription par mail:
cftc@thalesgroup.com

06 30 27 47 01
www.cftcthales.fr
cftc@thalesgroup.com



Déplacement professionnel : mission de moins de six mois exécutée hors du lieu habituel de travail. Le temps de déplacement ne constitue pas un temps de travail effectif. Les salariés en CDI et CDD sont concernés. Un déplacement n'entraîne pas de perte de salaire.

Pour une mission de plus de six mois, un avenant au contrat de travail doit être établi pour modifier le lieu de travail (l'accord déplacement ne s'applique pas dans ce cas).

PRÉPARER MON DÉPLACEMENT

1 - J'échange avec mon manager

- Est-ce qu'il y a des **alternatives** à ce déplacement (audio, visio...) ?
- Pour les **pays sensibles**, je vérifie avec mon manager et le département sûreté que les déplacements vers ce pays sont autorisés.
- Pour les **zones tropicales** ou extrêmes, la mission doit être validée par le service de santé au travail.
- Je peux éventuellement **partir la veille**

2 - Je vais sur CONCUR

- Je complète mon profil
- Je crée un ordre de mission (OM)
- Je fais valider mon OM
- Je réserve mon transport et mon hébergement

3 - Je vais sur FOR YOU

Je déclare ma mission dans FOR YOU si je pars pour plus de 30 jours en France ou si je vais à l'étranger.

Déplacement à l'étranger

Intranet Thales -> Fonctions -> Fonctions supports -> Sûreté et sécurité -> THALES - PORTAIL DE LA SÉCURITÉ GROUPE -> Déplacements - travel



Télécharge l'application «SSF» : en cas d'incident sécuritaire et permet d'envoyer ses coordonnées géographiques



Récupérer les consignes groupes relatives à mon pays de destination



Consulter les **règles liées à mon matériel** (téléphone, PC...)

www.fildariane.diplomatie.gouv.fr

Recommandé : Je m'inscris sur « Fil d'Ariane »

Autres

Je peux **demander une carte individuelle société Mastercard CITIBANK à débit différé** (60 jours) pour régler mes paiements liés aux voyages d'affaires (hôtels, repas, transports...).

Assurance

Intranet Thales -> Fonctions -> Fonctions supports -> Finance -> les métiers de la Finance - Risques et Assurances -> Assurance voyages et missions -> Assistance Rapatriement/Individuelle Accident

Récupérer la carte d'assistance assureur **AIG** n°4 903 918 :

Je suis assuré par Thales durant ma mission (assistance ou rapatriement médical, assurance individuelle accidents).

Si j'utilise mon **véhicule personnel** pour la mission, je récupère le numéro de police d'assurance Thales assureur **AIG** n°3001.302.

CONDITIONS DE DÉPLACEMENTS

Calcul et déclaration du temps de trajet

Le temps de trajet « Aller » est calculé depuis le départ du domicile du salarié jusqu'à son arrivée sur le lieu de la mission professionnelle (y compris les temps d'attente et de correspondance entre les différents modes de transport). Pour le retour c'est l'inverse. La déclaration du temps de trajet est à déclarer sur FOR YOU.

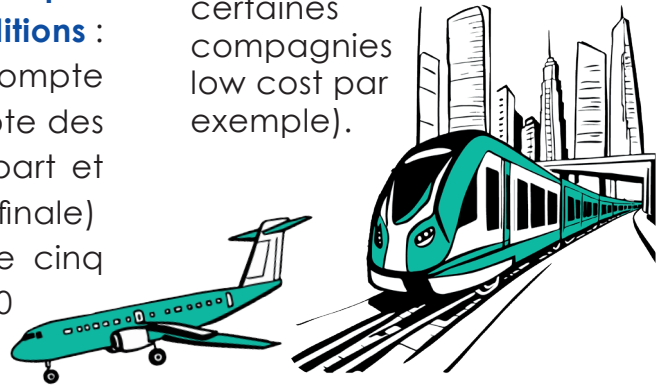
Modes de transport

Les **trajets en train** s'effectueront en **première classe** pour l'ensemble des salariés.

Les **trajets en avion** s'effectueront en **classe économique**. La classe « affaires » pourra être utilisée **sous conditions** :

- Vol de plus de six heures (sont pris en compte l'heure de départ du premier vol sans tenir compte des préacheminements à l'intérieur du pays de départ et l'heure d'arrivée du dernier vol de la destination finale)
- Vol de nuit c'est-à-dire les vols de plus de cinq heures dont le départ s'effectue à partir de 20h00
- Avis médical motivé

Note : les billets de train et d'avions réservés via CONCUR sont payés par THALES (sauf exception pour certaines compagnies low cost par exemple).



PENDANT MON DÉPLACEMENT

Factures

Je demande une facture systématiquement pour toutes dépenses (le ticket CB ne suffisant pas pour obtenir un remboursement).

Concilier Vie Perso / Vie Pro

Le tableau en page 4 détaille les modalités des voyages « détente » : retour au domicile pendant les missions longues. Ces voyages peuvent permettre à un tiers de rejoindre le salarié sur son lieu de mission comme alternative.

Problème ou sinistre*

- La Hotline du Groupe est active 24h/24, 7j/7 au +33 1 57 77 89 99.
- Pour les missions à l'étranger, mes interlocuteurs privilégiés sont les contacts locaux et le directeur pays.

Sécurité*

D'une manière générale, le comportement à adopter est : discrétion, attention, prudence.

* Intranet Thales -> Fonctions -> Fonctions supports -> Sûreté et sécurité -> THALES - PORTAIL DE LA SÉCURITÉ GROUPE

Si votre mission nécessite des conditions de travail particulières (sous-marin, aéronef...), renseignez-vous auprès de vos élus pour connaître les conditions qui s'y appliquent (repos, majoration de salaire, etc.).

FIN DE MON DÉPLACEMENT

À mon retour, je dois respecter un **repos de 11h minimum** avant de reprendre le travail

1 - Je crée ma note de frais dans CONCUR en lien avec mon OM

2 - Je finalise mes déclarations dans FOR YOU

En fonction de la mission (pays, durée, temps de déplacement, week-end), je peux bénéficier d'éventuels **jours de récupération et/ou indemnités** (voir ci-dessous).

De plus, les missions à l'étranger donnent droit à une majoration de salaire selon le pays.

Récapitulatifs des compensations liées aux de déplacements

Déplacement en semaine		
Catégorie	Conditions	Compensations / Récupérations
Mensuels	Temps de trajet > 1h (A/R)	Repos équivalent (par défaut)
		Indemnisation (demande écrite sous 1 mois)
		Décalage de l'heure de reprise si retour tardif
Cadres	Départ avant 7h et retour après 20h le même jour	Récupération d'une journée si cinq déplacements sur trois mois réunissant au moins une des conditions par déplacement (*1)
	Retour avec décalage horaire de 4h et plus	
	Retour d'un voyage de 5h et plus	
Déplacement le week-end ou jour férié		
Conditions		Compensations / Récupérations (*1)
Départ avant 16h le samedi, dimanche ou jour férié		1 journée
Départ entre 16h et 21h le samedi, dimanche ou jour férié		1/2 journée
Retour après 12h le samedi, dimanche et jour férié		1 journée
Retour avant 12h le samedi, dimanche et jour férié		1/2 journée
Si un repos hebdomadaire est pris durant la mission autre que le week-end ou en cas de jour férié local aucun repos complémentaire ne sera accordé.		
Déplacement long sans retour au domicile		
Lieu de la Mission	Conditions	Voyage et Congés Détente
France (sans retour le soir)	A la fin de chaque semaine	1 voyage retour au domicile
UE, Algérie, Maroc, Tunisie, UK, Norvège, Suisse	Mission > 1 mois	1 voyage toutes les 2 semaines
Reste du monde	Au moins 1 mois avant la fin de la mission	1 voyage par période de 2 mois
Mission Hors de France	Par période de 2 semaines consécutives	1/2 journée (*2)
Déplacements fréquents		
Qui ?	Nb de Nuits hors du domicile sur 3 mois consécutifs	Prime
Mensuels et Cadres (hors cadres dirigeants, commerciaux et Cadres H et I sur Offres et Projets)	4 à 10 nuitées	15 MG par nuitée
	11 à 16 nuitées	20 MG par nuitée
	17 et + nuitées	22 MG par nuitée
MG = Minimum Garanti (4,35 € en 2026) Majoration de 10% de la prime si la mission est hors de France Métropolitaine		

(*1) Les demandes de récupération doivent être faites sous 1 mois pour prise sous 3 mois

(*2) Si le congé détente est pris sur place, l'indemnité de séjour liée à l'hébergement est maintenue

Un problème durant la mission ?

Je déclare sous 15 jours les sinistres (frais supplémentaires liés au voyage ou à un problème de santé) auprès de l'assureur THALES :

declarations.PA@aig.com

Je joins : OM, RIB, justificatifs et explications. Le N° Contrat AIG est 4 091 786